

Séance extraordinaire du 8 juillet 2020
500, rue Desjardins, Marieville – Par vidéoconférence

Le gouvernement du Québec a renouvelé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 8 juillet 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 (Coronavirus). Le décret numéro 690-2020 adopté par le gouvernement du Québec le 30 juin 2020 maintient l'autorisation pour le conseil de la MRC de Rouville de siéger par vidéoconférence et sans public. Toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Par ailleurs, l'arrêté 2020-029 introduit, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, que celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération. Afin de s'y conformer, la présente séance extraordinaire du conseil de la MRC de Rouville sera rendue publique, dès que possible, par le biais de la publication de l'enregistrement audiovisuel des délibérations. De plus, la MRC de Rouville publie sur son site Internet une adresse courriel permettant aux citoyens d'acheminer leurs questions avant la séance du conseil afin qu'un suivi soit fait séance tenante.

Présences à la séance :

Mmes Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu et Caroline Gagnon, mairesse de Marieville et MM. Michel Arseneault, maire de Rougemont, Jacques Ladouceur, maire de Richelieu, Denis Paquin, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien et Robert Vyncke, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Absences : M. Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire.

Le conseil constate que l'avis de convocation a été notifié à l'ensemble des membres, tel que requis par l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

Sont également présentes à l'ouverture de la séance : Mmes Anne-Marie Dion, directrice générale et secrétaire-trésorière et Claude Beauregard, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Les membres présents forment quorum sous la présidence du préfet, M. Jacques Ladouceur.

Résolution 20-07-130

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le préfet, M. Jacques Ladouceur, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire à 18 h 20 et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Construction des écocentres – Décompte progressif n° 2
3. Bonification de la Campagne Desjardins *Du cœur à l'achat*
4. BRPI – Offre de services pour les inspections en prévention des incendies
5. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 20-07-131

2. Construction des écocentres – Décompte progressif n° 2

Considérant que la firme d'ingénieurs-conseils Pluritec, responsable de la surveillance des travaux de construction des écocentres, a produit le décompte progressif n° 2;

Considérant que les travaux réalisés jusqu'à maintenant sont conformes aux directives;

Considérant que la firme d'ingénieurs-conseils Pluritec recommande le paiement d'une somme de 469 533,43 \$, qui représente le montant des travaux réalisés;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Arseneault, appuyé par Mme Caroline Gagnon et **résolu** de libérer un paiement de 469 533,43 \$ (taxes incluses) pour les travaux de construction des écocentres approuvés selon le décompte progressif n° 2 de la firme d'ingénieurs-conseils Pluritec.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 20-07-132

3. Bonification de la Campagne Desjardins *Du cœur à l'achat*

Considérant que, lors de la séance du conseil du 17 juin 2020, la MRC de Rouville a entériné, par la résolution 20-06-119, son implication en tant qu'organisme porteur de la campagne de financement participatif *Du Cœur à l'achat* en partenariat avec Desjardins;

Considérant que la MRC a également approuvé par la même résolution un budget de 3 000 \$ puisé à même les fonds FRR – Volet 2 afin de supporter le projet et l'embauche contractuelle de Mme Véronique Côté à titre de consultante;

Considérant que cette campagne de financement participatif, qui aura lieu du 1^{er} au 31 août 2020, vise à soutenir les commerces et les organismes de la région les plus touchés par la COVID-19, qu'elle sera lancée sous le thème *Du cœur à l'achat, J'emballer local* et que l'objectif a été fixé à 25 000 \$;

Considérant qu'il est possible pour l'organisme porteur de faire partie de la campagne en bonifiant le montant d'achat des cartes-cadeaux par les citoyens, auprès des commerces participants, par l'ajout d'une carte-cadeau d'un montant additionnel financé par l'organisme porteur;

Considérant que Desjardins s'est engagé à doubler l'objectif atteint de cette campagne jusqu'à concurrence de 25 000 \$ et que les sommes recueillies permettront de soutenir les organismes du territoire ciblés au préalable par Desjardins et l'organisme porteur;

Considérant que le succès de cette campagne sera profitable d'un point de vue économique autant que social;

Considérant que la MRC souhaite profiter de cette opération pour valoriser le port du masque dans les lieux publics fermés;

Considérant que des sommes sont disponibles dans les fonds FRR – Volet 2 afin de permettre à la MRC de Rouville d'offrir une bonification au projet, pour un montant de 25 000 \$ supplémentaire, afin que les 2 500 premières cartes-cadeaux soient majorées de 10 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** d'approuver un budget additionnel de 25 000 \$ puisé à même les fonds FRR – Volet 2 afin de bonifier l'implication financière de la MRC de Rouville dans la campagne de financement *Du cœur à l'achat* en partenariat avec Desjardins.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 20-07-133

4. BRPI – Offre de services pour les inspections en prévention des incendies

Considérant que certaines raisons ont imposé l'arrêt complet des activités du BRPI de la MRC de Rouville depuis le début de l'année 2020, dont le confinement lié à la pandémie de COVID-19;

Considérant que la relance du BRPI et conséquemment l'atteinte des objectifs 2020 reposent, entre autres, sur la date de reprise des inspections après le confinement telle que dictée par la Direction de la santé publique et sur le nombre d'inspections confiées à l'externe;

Considérant que les inspections ont repris à la mi-juin avec le Groupe Palladium dans le cadre d'un premier contrat de 22 inspections de bâtiments de catégories de risques moyens, élevés et très élevés, que ces dernières seront complétées en juillet et que la MRC se dit satisfaite de la qualité du travail du Groupe Palladium jusqu'à maintenant;

Considérant que selon l'entente intermunicipale, le nombre d'inspections à réaliser en 2020 par le BRPI est de 124 au Schéma de couverture de risques;

Considérant que la MRC a demandé une soumission au Groupe Palladium pour 62 inspections de bâtiments de catégories de risques moyens, élevés et très élevés afin de profiter d'un tarif préférentiel, cette dernière soumission au montant de 15 190 \$ (plus taxes) incluant les 22 inspections déjà sous contrat;

Considérant que la capacité du technicien en prévention incendie de la MRC de Rouville cet automne serait d'environ 62 inspections en 4 mois;

Considérant que le plan de travail proposé ici est conforme au plan de relance soumis aux élus précédemment;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** d'accepter la soumission du Groupe Palladium au montant de 15 190 \$ (plus taxes) pour effectuer 62 inspections de bâtiments de catégories de risques moyens, élevés et très élevés, incluant les 22 inspections déjà réalisées, et que ce nouveau contrat remplace et inclut celui déjà signé entre la MRC et le Groupe Palladium.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 20-07-134

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** de lever la séance à 18 h 26.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Le préfet

La secrétaire-trésorière